

10.04.2007 – 16:40 Uhr

## Version corrigée: Migros : le train est compris dans le billet pour les Rolling Stones

Zurich (ots) -

Correction: La Commission des loteries et paris au lieu de la commission fédérale des maisons de jeu (voir dernier paragraphe).

Les heureux gagnants, fin mai, d'un billet d'entrée au concert des Rolling Stones reçoivent un billet de train gratuit en supplément. Les CFF mettront des trains spéciaux à disposition pour assurer un voyage rapide et sans heurts.

Le voyage aller et retour au concert des Rolling Stones du 11 août à Lausanne doit être aussi confortable que possible. Grâce à un partenariat de longues années entre Migros et les CFF, chaque billet pour les Rolling Stones s'accompagnera d'un billet de train 2ème classe gratuit, valable dans tout le réseau desservi par l'abonnement général, d'une ville suisse à Lausanne et retour, y compris le transfert au stade de la Pontaise. Le billet est valable trois jours (10.08. - 12.08.07). pour permettre aux titulaires de ne rentrer que le matin du lendemain ou de se rendre à Lausanne la veille déjà. Pour assurer un voyage rapide et sans heurts, les CFF planifient la mise à disposition de trains spéciaux.

Taxe sur les billets d'entrée Migros et la Ville de Lausanne se sont entendues avant Pâques à propos de la taxe sur les billets d'entrée. Comme chaque billet de concert a une valeur réelle de CHF 30.- (3000 points Cumulus), Migros versera l'intégralité de la taxe sur les billets à la Ville de Lausanne.

La Commission des loteries et paris renonce à porter plainte contre Migros. Migros n'a pas enfreint la loi sur les loteries. Le secrétariat de la Commission des loteries et paris a pris acte du fait que les membres Cumulus peuvent également participer au tirage au sort de billets d'entrée au concert des Rolling Stones sans achat de marchandise et même s'ils n'ont pas encore de points sur leur compte Cumulus. Il ne s'agit donc pas d'un enjeu au sens de la législation sur les loteries, de sorte que le Secrétariat de la Commission des loteries et paris renonce à porter plainte.

Zurich, le 10 avril 2007

Contact

Monika Weibel, porte-parole Migros pour les médias, tél. 044 277 20 63, courriel : monika.weibel@mgb.ch

Urs Peter Naef, porte-parole Migros pour les médias, tél. 044 277 20 66, courriel : urs-peter.naef@mgb.ch

Migros-Genossenschafts-Bund  
Corporate Communications  
Limmatstrasse 152  
Postfach 1766  
CH-8031 Zürich  
Zentrale +41 (0)44 277 21 11  
Fax +41 (0)44 277 23 33  
media@migros.ch  
www.migros.ch